

mise en ligne le 04.12.2024

DECISION COMMUNAUTAIRE 065-2024

L'an deux mille vingt quatre le 29 novembre

**OBJET : CREATION D'UNE REGIE DE RECETTES POUR LA MICRO
CRECHE SITUEE SUR LA COMMUNE DE RASTEAU**

Afin de pouvoir assurer le fonctionnement de la Micro-crèche située sur la commune de Rasteau, lors de son ouverture en février 2025, il conviendrait d'instituer une régie de recettes pour cette structure d'accueil.

Cette régie pourrait être constituée avec un montant moyen mensuel maximum d'encaisse à percevoir de 4 000 €.

Le Président,

DECIDE

D'INSTITUER une régie de recettes aux fins de percevoir l'encaissement des participations des familles,

D'AUTORISER la création d'une régie de recettes pour la Micro-crèche située sur la commune de Rasteau, avec un montant moyen mensuel maximum d'encaisse de 4 000 €

DE PRENDRE l'arrêté constitutionnel de la dite régie ainsi que l'arrêté de nomination du régisseur,

DIT que celle-ci sera effective au 1^{er} février 2025,

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents.

**Le Président,
Jean François PERILHOU**

